

SECTION PORCINE



GDS
Manche

GUIDE PRATIQUE 2022-2023



Ayez le réflexe GDS !

02.33.06.48.00 - gds50@gds-manche.fr - www.gds-manche.fr

Catalogue des services et prises en

“ Je surveille mon cheptel »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT
Aide au diagnostic	Toutes matrices	Toutes maladies	Aide de 50 % limitée à 150 € ² maximum
Suivi de la prophylaxie ¹	Toutes matrices suivant la zone et la typologie	SDRP	Gratuit
Surveillance de cheptels à risque de contamination	Sérologie pour les élevages situés dans un périmètre de 3 km autour d'un nouveau foyer	SDRP	100 %

¹ Suivi administratif (délégation missions de l'État).

² Sur présentation des factures acquittées.

“ Je prévois les risques sanitaires »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT
Audit	Biosécurité		Gratuit
Contrôle de désinfection			100 %
Désinfection des bâtiments d'élevage ³	1 fois tous les 10 ans pour les adhérents et dans le cadre d'une installation JA		Montant forfaitaire de 8 € / truie pour N, NE 0,50 € / place cotisante pour PS / E, E
Qualité de l'eau ³	Prélèvement et analyse		100 %

³ À effectuer par Farago pour bénéficier de la prise en charge.

À SAVOIR

- Pour tous les élevages, les remboursements d'analyses sont réalisés uniquement sur la base du tarif **Hors Taxe** LABEO Manche.
- Pour bénéficier de certaines aides, il est nécessaire de présenter une facture acquittée. Pour tous ces élevages, ces aides sont remboursées sur la base du HT.
- Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 33 06 48 00.



Règlement
intérieur complet
disponible sur simple demande
ou via ce QR code



Se référer au règlement intérieur pour davantage d'informations sur nos aides et nos conditions.
Document non contractuel.

en charge pour les éleveurs de porcs

COTISATION ANNUELLE

Activité	Tarif reproduction	Tarif post-sevrage	Tarif engraisseur	FORFAIT
Naisseur / Naisseur - Engraisseur	2,56 €	0,06 €	0,11 €	15 €
Sélectionneur - Multiplicateur	3,67 €	0,11 €	0,26 €	
Post sevrage engraisseur / engraisseur		0,16 €	0,40 €	

Réduction de 20 % à partir de la 2^{ème} année d'adhésion.
Majoration de 25 % pendant un an pour les non adhérents.



Je maîtrise et je lutte »



ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT
Aide à l'assainissement par la vaccination	Pour les nouveaux positifs sur un an ⁴	SDRP	Montant forfaitaire de 32 € / truie cotisante pour NE 3 € / place cotisante pour PS / E
Dépeuplement / repeuplement des N, NE	Dépeuplement ⁵	SDRP	60 € / truie cotisante
	Aide à la désinfection ⁶		15 € / truie cotisante
Désinfection	Pour les nouveaux positifs en bande unique	SDRP	1,50 € / place cotisante

⁴ Sous réserve d'audit par un technicien du GDS et d'un engagement pour une adhésion de plus de 5 ans.

⁵ Pour les nouveaux positifs avec passage sous air filtré si élevage positif dans un rayon de 3 km.

⁶ Opération de désinfection à effectuer par Farago.



Je bénéficie d'autres aides et services »



ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT
Aide aux petits investissements	Audit réalisé par un technicien du GDS. Vise à améliorer la biosécurité interne et externe (matériels d'aménagement de quai et / ou de quarantaine et / ou de SAS, bacs d'équarissage)		Aide de 50 % des investissements plafonnée à 500 € ⁷ maximum
Coups durs sanitaires	Indemnisation des pertes sur cause sanitaire	Maladies non réglementées et hors SDRP	2 à 10 fois le montant de la cotisation
Formations référent biosécurité	Obligatoire pour les détenteurs de sui- dés à titre commercial		Prise en charge intégrale pour les cotisants VIVEA
Jeunes Agriculteurs ayant signé un contrat avec le GDS	Exonération de cotisations NOUVEAUTÉ		50 % la 1 ^{ère} année
	Bilan de cheptel NOUVEAUTÉ		Gratuit
Panneaux biosécurité	7 panneaux de signalétique		Gratuit

⁷ Sur présentation des factures acquittées.

Pourquoi adhérer à la section porcine du GDS Manche ?

L'adhésion au GDS vous apporte une réelle sérénité dans la **maîtrise sanitaire de votre élevage**. Les nombreuses analyses et aides financières auxquelles vous avez accès vous permettent d'anticiper, de réagir et d'être accompagné lors d'épisodes défavorables. La section porcine se veut dynamique et force de propositions afin de favoriser et d'améliorer l'accompagnement dans le suivi sanitaire de vos élevages.



Le GDS Manche vous propose une formation biosécurité porcine :

Elle vous permet de répondre aux obligations de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif "aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la Peste Porcine Africaine et des autres dangers sanitaires règlementés"



OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés à la circulation du virus de la Peste Porcine Africaine et les mesures de prévention.
- Etre capable de concevoir et de gérer le plan de biosécurité préconisé par la réglementation dans son élevage.
- Etre capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

Vos représentants de la section

Le bureau de la section porcine est composé de 2 membres : **un(e) président(e) et un(e) vice-président(e)**. Ce dernier va être étoffé d'ici la fin de l'année afin d'y ajouter notamment un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).

Thierry LEFRANC
Président

Aymeric BAHIER
Vice-président



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre équipe :

- **Suivi administratif :**
 - Suivi administratif et des prophylaxies : Céline PINSON
 - Assainissement : Graziella OUARATTA
- **Suivi technique :**
 - Responsable du service technique : Stéphanie LEBRANCHU
 - Conseillers : Elodie HOUSTIN et Nicolas MARTINE
- **Vétérinaire-conseil indépendante :**
Dr Jeanne DUPUIS